

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 novembre 2018

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-huit le sept novembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le trente-et-un octobre deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

DESIGNATION DE
DEUX
REPRESENTANTS
DE LA VILLE DES
LILAS A
L'ASSEMBLEE
GENERALE DE
L'ASSOCIATION
MAITRISEZ VOTRE
ENERGIE (MVE).

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Jean DESLANDES, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Nathalie BETEMPS par Claude ERMOGENI, Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Patrick CARROUER par Jean DESLANDES, Roland CASAGRANDE par Christine MADRELLE, Malika DJERBOUA par Gérard MESLIN, Madeline DA SILVA par Valérie LEBAS, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Guillaume ROUSSEAU, Narcisse NGAKA par Marlène UZAN, Irina SCHAPIRA par Arnold BAC, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENTS :

Christophe RINGUET, Georges AMZEL.

SECRETAIRE :

Christine MADRELLE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2018

OBJET : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA VILLE DES LILAS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION MAITRISEZ VOTRE ENERGIE (MVE).

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-22,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle 2 », portant engagement national pour l'environnement ;

VU le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 2018 par lequel elle a approuvé la modification apportées aux statuts de l'association

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DESIGNE pour représenter la Ville des Lilas à l'Assemblée Générale de l'association Maîtrisez Votre Energie (MVE) :

- Monsieur Christophe PAQUIS, représentant titulaire,
- Monsieur Claude ERMOGENI, représentant suppléant.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **08 NOV. 2018**
- et de son affichage le **08 NOV. 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 33

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20181107-D118-18-DE
Date de télétransmission : 08/11/2018
Date de réception préfecture : 08/11/2018